



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Revalorisation actes masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 8419

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, sur la vive inquiétude exprimée par les masseurs-kinésithérapeutes, suite à la décision de reporter la revalorisation de leurs actes, initialement prévue au 1er juillet 2025, dans le cadre de l'avenant 7 à la convention nationale. Ce report, justifié par les recommandations du comité d'alerte sur l'ONDAM, est ressenti par la profession comme une décision injuste et déséquilibrée. Les kinésithérapeutes ont pourtant strictement respecté les engagements imposés par cet avenant, notamment les limitations à l'installation dans certaines zones. Ils voient aujourd'hui leurs efforts non récompensés, alors que la revalorisation tarifaire constituait la principale contrepartie concrète à ces contraintes. Cette décision met en péril la relation de confiance établie entre l'assurance maladie et ces professionnels, qui assurent quotidiennement la prise en charge de plus d'un million de patients, en cabinet comme à domicile. En conséquence il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin d'assurer la mise en œuvre effective des engagements pris et de soutenir une profession essentielle au bon fonctionnement du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Jacques](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8419

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2025](#), page 6058